



## La section avec aménagements d'horaires : Mode d'emploi

### Objectifs

- Elever le niveau de jeu
- Permettre au club de s'impliquer dans la vie du collège
- Permettre un suivi des actions déjà engagées avec les écoles élémentaires du secteur du collège
- Former des arbitres

### Moyens

- Permettre aux jeunes licenciés dans un club de Handball, de l'âge du collège (12/16 ans), de bénéficier d'un ou deux entraînements supplémentaires par semaine, sur du temps habituellement scolaire
- Sur les quatre années, prévoir une formation à l'arbitrage qui permet à tous les jeunes concernés de sortir avec un niveau ... (à définir !)

### Mise en œuvre

#### Année n-2

- Etat du travail effectué avec les écoles élémentaires, ou à effectuer
- Décision de mettre en place une section scolaire avec le collège (choix du collège, public, privé, les deux ?)
- Prise de contact avec la direction de l'établissement scolaire
- Première ébauche de l'encadrement (quel entraîneur ? quelle formation à l'arbitrage ? quel membre du CA ou de la Commission Technique pour relations entre le club et le collège ?)

#### Année n-1

- Mise en place pratique de la section :
  - Les créneaux de salle
  - Les horaires possibles
  - Encadrement (technique et arbitral)
  - Les modalités d'inscription et de constitution des groupes
- Financement
  - Aide du Comité Départemental
  - Auto-financement ?
  - Prix de la licence ?
  - Matériel
- Communication
  - Auprès des jeunes du club ? des autres clubs ?
  - Communication du collège (Portes Ouvertes, ...)
  - Médias

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL DU MAINE-ET-LOIRE**



### Année n

- C'est l'année de démarrage ! Commencer avec deux classes (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>), pour avoir un effectif suffisant pour mener à bien des séquences d'opposition lors des entraînements, et avoir une dynamique intéressante à utiliser, sachant que l'effectif est coupé en deux (garçons et filles)
- Réunir les parents pour leur expliquer les modalités de fonctionnement, la formation à l'arbitrage, et les exigences de présence, peut-être de présence au sein de l'Association Sportive du collège, ...
- Faire un point régulier avec l'établissement (référént club, professeur principal et professeur d'EPS, direction du collège)

### Année n+1

- Le niveau de 4<sup>ème</sup> débute ... à voir s'il s'entraîne seul, ou avec les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> (c'est la seule année où la question se posera, l'année suivante, les jeunes seront avec les 3<sup>ème</sup>).
- Stabiliser le suivi des élèves avec l'établissement

### Année n+2

- Démarrage du dernier niveau, les 3<sup>ème</sup> ! Là, deux collectifs sont en place : 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> d'une part, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> d'autre part
- On a donc bien, à terme, 4 groupes :
  - 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> féminin
  - 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> masculin
  - 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> féminin
  - 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> masculin
- Penser à établir un premier bilan autour des points suivants :
  - Le niveau de jeu (objectif premier)
  - Les résultats scolaires et le comportement des jeunes au collège
  - Les avis des familles
  - La pérennité financière de l'action

Mis à jour le 11 Juin 2020.

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL DU MAINE-ET-LOIRE**